BULLETIN
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU CANTAL
DE L'ORDRE DES MEDECINS

© Pierre Soissons

N° 119 – Edition Janvier 2019

Sommaire

- **Editorial du Président……..** **page 3**
- **Composition du Conseil départemental** **page 4**
- **Mouvements du Tableau départemental** **page 5 à 8**
- **En pratique …….. ……** **pages 9 à 11**
  - Communication d'informations médicales aux avocats
  - Durée de validité d'une ordonnance d'OPH pour des lunettes
  - Le Programme Aide Solidarité Soignant (PASS)
  - L'Aide aux Familles et Entraide Médicale (AFEM)
  - Insécurité des médecins
- **Infos de la CPAM …….....** **pages 12 à 13**
- **La nouvelle organisation de la PDSA …..** **pages 14 à 15**

Nous remercions Pierre SOISSONS pour les photographies extraites de son ouvrage « Montagne du Cantal » - Editions Quelque part sur terre.

Editorial du Président

Chères Amies, Chers Amis,

L'année 2018 a été particulièrement riche en changements.

Tout d'abord, les élections ordinales de mars ont permis le renouvellement de la moitié de nos élus par un nouveau mode de scrutin en binômes avec pour résultat un renfort féminin de notre conseil départemental.

En avril, changement de présidence et je salue encore une fois l'engagement de notre ancien président Bruno Mompeyssin, présent sur tous les fronts et notamment sur le dossier compliqué de la permanence des soins ambulatoires.

En mai, a donc débuté la nouvelle organisation de la PDSA, en trois secteurs, (cf article pages 14 à 15)

Je salue l'implication de tous ceux qui se sont portés volontaires pour le renfort libéral du secteur d'Aurillac ainsi que le travail de Véronique Sauvadet et d'Hélène Chainet dans ce dossier.

Je salue la communauté médicale du bassin de Saint Flour et de l'Est Cantal qui a su se regrouper et s'organiser pour la permanence des soins de ce grand secteur géré par Séverine Touzery.

Je remercie tous les collègues qui ont bien voulu gérer la problématique des certificats de décès et des visites incompressibles sur le secteur de Mauriac, secteur où la PDSA est assurée par le service des urgences du centre hospitalier.

Je salue le travail essentiel de l'AMBAC et de son président Jacques Dalbin ainsi que tous les confrères engagés dans la régulation.

J'associe à cette nouvelle organisation Laurent CAUMON, tous les médecins urgentistes et tous les acteurs médicaux des trois centres hospitaliers et du centre médico-chirurgical en les remerciant pour leur renfort nécessaire et indispensable.

Je salue Madame Dominique Athanase, directrice départementale de l'ARS, pour son accompagnement dans cet épineux dossier.

Tout au long de l'année 2018 nous avons continué notre programme d'accueil des jeunes médecins, grâce au soutien actif du Département et de son président Monsieur Bruno FAURE, plan qui commence aujourd'hui à porter ses fruits.

Au-delà de cette nouvelle organisation des soins, du programme d'accueil de nos jeunes confères et de notre rôle dans l'accompagnement des installations, notre conseil est resté actif sur tous les autres dossiers avec une présence sans faille dans toutes les commissions et groupes de travail pour faire entendre notre voix, défendre et protéger notre exercice au quotidien.

Sachez que vous pouvez compter sur nous pour défendre la spécificité de notre département au sein du futur conseil de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes et auprès des instances nationales.

C'est grâce à l'implication de toutes et de tous que nous pouvons envisager avec optimisme l'avenir de notre exercice professionnel qui est, vous le savez, en pleine mutation.

En ce début d'année 2019, je vous souhaite, Chères Amies, Chers Amis, tous mes vœux les meilleurs de santé et d'épanouissement, tant dans votre exercice médical qu'en famille et dans vos passions.

Le Cantal peut être fier de ses médecins !

Jean-François COLLIN

Composition de notre Conseil suite aux élections du 25 mars 2018

Membres du Bureau

Président : Dr. COLLIN Jean-François

Vice-Présidents : Dr. ABEL Dominique, Dr. CAYROL Michel, Dr. MOMPEYSSIN Bruno, Dr. TOUZERY-CHARREIRE Séverine

Secrétaire Générale : Dr. SAUVADET Véronique

Trésorier : Dr. CHEVENET Claude

Titulaires

Dr. BOYER Noémie
Dr. CALMETTE Vincent
Dr. CHAINET Hélène
Dr. DANJOY Guillaume
Dr. DUCO Francis
Dr. LE GUEN Chantal
Dr. MEYLHEUC Françoise
Dr. PERRIER Yannick
Dr. ROLLAND Philippe

Suppléants

Dr. BENEZET Marie-Pierre
Dr. COSNIER Michel
Dr. CUETO Thierry
Dr. DUCHAMP Denis
Dr. FONDRINIER Éric
Dr. GOURDON Michel
Dr. LABLANQUIE Michelle
Dr. MALAVAL Jacques
Dr. TRAP Cécile

Composition des commissions départementales :

Conciliation litiges – plaintes :

Dr. ABEL Dominique, Dr. CAYROL Michel, Dr. COLLIN Jean-François, Dr. LABLANQUIE Michelle, Dr. MALAVAL Jacques, Dr. MOMPEYSSIN Bruno, Dr. PERRIER Yannick

Contrats - sites distincts :

Dr. PERRIER Yannick

P.D.S.A. – Régulation :

Dr. COLLIN Jean-François, Dr. MOMPEYSSIN Bruno, Dr. SAUVADET Véronique

+ sur Bassin d'Aurillac : Dr. CHAINET Hélène, Dr. CUETO Thierry,
sur Bassin de Mauriac : Dr. BENEZET Marie-Pierre, Dr. DANJOY Guillaume, Dr. MALAVAL Jacques, Dr. MEYLHEUC Françoise
sur Bassin de St-Flour : Dr. BOYER Noémie, Dr. DUCHAMP Denis, Dr. ROLLAND Philippe, Dr. TOUZERY-CHARREIRE Séverine.

Droit médical :

Dr. LE GUEN Chantal, Dr. COSNIER Michel.

Remplacements :

Dr. CALMETTE Vincent.

Saisie des dossiers médicaux :

Bassin d'Aurillac : Dr. CAYROL Michel, Dr. COSNIER Michel, Dr. DUCO Francis, Dr. LABLANQUIE Michelle
Bassin de Mauriac : Dr. MALAVAL Jacques
Bassin de Riom-es-Montagnes : Dr. DANJOY Guillaume
Bassin de Saint-Flour : Dr. GOURDON Michel

Gestion de l'Internat – Entraide ordinale

Dr. CHAINET Hélène – Dr. CHEVENET Claude

Tableau départemental .....

LES INSCRIPTIONS

– Séance du 31 janvier 2018

Dr. COMPAORE Judicaël ..... *Médecin urgentiste au Centre Hospitalier d'Aurillac – 1ère inscription*
Dr. EMERARD Renaud ..... *Psychiatre à l'ADSEA (sites de Polminhac, St-Flour, Mauriac)- 1ère inscription*
Dr. MANIA Alexandre ..... *Médecin interniste au C.H. d'Aurillac – vient du Puy de Dôme*
Dr. PETREA Radu..... *Chirurgien vasculaire au C.H. d'Aurillac – vient de Corrèze*
Dr. RADU Ana Maria..... *Psychiatre remplaçante – 1ère inscription*
Dr. VATHIS Andréas..... *Anesthésiste- réanimateur - C.M.C. de Tronquières à Aurillac – vient du Nord*

– Séance du 7 mars 2018

Dr. MERCIER Pauline ..... *Remplaçante en médecine générale – vient du Val de Marne*

– Séance du 17 mai 2018

Dr. ABID Ahmed ..... *Anesthésiste réanimateur au C.M.C.de Tronquières à Aurillac – vient du Vaucluse*
Dr. RAMBAUD Anaïs..... *Médecin au service d'accueil et soins du C.M.C à Aurillac – 1ère inscription*
Dr. VANTARA Célia..... *Médecin gériatre au C.H. de St-Flour – vient de Haute-Loire*

– Séance du 14 juin 2018

Dr. GOUTILLE Romain..... *Remplaçant en médecine générale – 1ère inscription*
Dr. HOUSSIN Clément ..... *Biologiste médical au Laboratoire Sylab à Aurillac -vient de la Guyane*

– Séance du 4 juillet 2018

Dr. MALAFOSSE Bruno ..... *Psychiatre au Centre Hospitalier d'Aurillac – vient du Var*

– Séance du 13 septembre 2018

Dr. CHAIBEDDERA Tarik ..... *Chirurgien orthopédiste au C.H. de St-Flour – vient des Bouches du Rhône*
Dr. FLAMENT Jason ..... *Médecin urgentiste au C.H. de St-Flour – vient de l'Allier*

– Séance du 15 novembre 2018

Dr. AMBLARD Jeremy ..... *Psychiatre au Centre Hospitalier d'Aurillac – 1ère inscription*
Dr. BELAIR François ..... *Chirurgien généraliste au C.M.C. à Aurillac – vient de Haute Marne*
Dr. BERGER Audrey..... *Médecin urgentiste au Centre Hospitalier d'Aurillac – 1ère inscription*
Dr. CHIRILA Elena Cristina..... *Psychiatre au Centre Hospitalier d'Aurillac - 1ère inscription*
Dr. KIENTEGA Pelagie..... *Médecin urgentiste au Centre Hospitalier d'Aurillac - 1ère inscription*
Dr. MEHDID Fethi..... *Installation en angiologie au Pôle Territorial de St-Flour – vient du Puy de Dôme*
Dr. OTT Pauline..... *Assistante spécialiste partagée entre le CH d'Aurillac (service de médecine légale) et le CHU de Clermont-Ferrand – 1ère inscription*
Dr. PIBOULE Ludovic..... *Médecin urgentiste au Centre Hospitalier de St-Flour – vient de l'Allier*
Dr. PINOT-MONANGE Anne..... *Gynécologue-Obstétricienne au C.H. d'Aurillac – 1ère inscription*
Dr. RICHARD-DA SILVA Céline..... *Remplaçante en médecine générale – 1ère inscription*
Dr. VAUBOURG Jean..... *Médecin retraité non exerçant (anesthésiste-réanimateur) – vient de la Manche*

– Séance du 20 décembre 2018

Dr. KARAJYAN Petros..... *Anesthésiste-réanimateur au C.M.C.de Tronquières à Aurillac – vient du Rhône*
Dr. MALOSSANE Bastien..... *Médecin urgentiste au C.H. d'Aurillac – vient du Puy de Dôme*
Dr. LE GO Gwenola ..... *Médecin à l'Unité de soins palliatifs du C.H. d'Aurillac –vient de Loire-Atlantique*
SELARL du Docteur ARAS Abdelkader
SELARL du Docteur OLIVI Baptiste

LES QUALIFICATIONS

– Séance du 31 janvier 2018

Dr. COMPAORE Judicaël ..... *spécialiste en médecine générale*
Dr. RADU Ana Maria..... *spécialiste en psychiatrie*

– Séance du 17 mai 2018

Dr. RAMBAUD Anaïs..... *spécialiste en médecine générale*

– Séance du 14 juin 2018

Dr. GOUTILLE Romain ..... *spécialiste en médecine générale*

– Séance du 15 novembre 2018

Dr. AMBLARD Jeremy..... *spécialiste en psychiatrie*
Dr. BERGER Audrey ..... *spécialiste en médecine générale*
Dr. CHIRILA Elena Cristina..... *spécialiste en psychiatrie*
Dr. KIENTEGA Pélagie..... *spécialiste en médecine générale*
Dr. OTT Pauline..... *spécialiste en médecine générale*
Dr. PINOT-MONANGE Anne..... *spécialiste en gynécologie-obstétrique*
Dr. RICHARD-SA SILVA Céline..... *spécialiste en médecine générale*

CAPACITES

Dr. KIENTEGA Pélagie..... *Médecine d'urgence*
Médecine de Catastrophe
Dr. LAVERRIERE Aude..... *Médecine et biologie du sport*

D.E.S.C I

Dr. CERDA Thomas ..... *Cancérologie option traitements médicaux des cancers*
Dr. FLAMENT Jason..... *Médecine d'urgence*
Dr. MANIA Alexandre..... *Cancérologie option traitements médicaux des cancers*
Dr. MALOSSANE Bastien..... *Médecine d'urgence*

LES DEPARTS DU DEPARTEMENT

Dr. ABJEAN Adeline *(Chir. Gén.)* *pour le Puy de Dôme*
Dr. BAKEKOLO Edouard *(psychiatre)* *pour l'Allier*
Dr. BOUVET Josiane *(M.G.)* *pour le Puy de Dôme*
Dr. CALVET Cyril *(Chirurgien urologue)* *pour les Alpes Maritimes*
Dr. CASSAGNERES Elodie *(M.G.)* *pour la Haute Savoie*
Dr. CHOLET Christian *(onco-radiothérapeute)* *pour le Puy de Dôme*
Dr. DRUTA Diana (*gynéco obstétricien*) *pour la Haute-Marne*
Dr. DUTOIT Caroline *(M.G.)* *pour les Landes*
Dr. DUTOIT Laurent *(cardiologue)* *pour les Pyrénées-Atlantiques*
Dr. FRAISSE Thibault *(Méd. Interniste)* *pour le Puy de Dôme*
Dr. IORGA Raluca *(ophtalmologue)* *pour la liste spéciale du CNOM*
Dr. KALEVA Iliana *(pédiatre)* *pour les Hautes Pyrénées*
Dr. KOUAHO Gbanny *(cardiologue)* *pour la Seine et Marne*
Dr. KONCEWICZ Sarah *(M.G.)* *pour la Haute-Garonne*

Dr. LILOKU Richard *(Chir. Gén.)* *pour le Maine et Loire*
Dr. LUCA Laura *(M.G.)* *pour l'Ardèche*
Dr. NICOLAU Yves *(M.G.)* *pour le Var*
Dr. PAGLIARDINI Paola *(A. Réa.)* *pour la liste spéciale du CNOM*
Dr. PILZ André *(A. Réa.)* *pour le Tarn*
Dr. RADU Ana Maria *(psychiatre)* *pour le Puy de Dôme*
Dr. RADU-POPESCU Manuela *(Biologiste)* *pour l'Aisne*
Dr. ROSIANU-POIAC Mirela *(M.G.)* *pour les Alpes maritimes*
Dr. SULMONT Véronique *(endocrino.)* *pour le Val de Marne*
Dr. VELILLA Luis *(M.G.)* *pour l'Espagne*
Dr. VICO Mercedes *(M.G.)* *pour l'Espagne*

INSTALLATIONS – COLLABORATIONS :

Dr. CHABRIER Michael *(Psychiatrie)* – installation en cabinet libéral à St-Simon le 15/04/2018
Dr. LYAUDET Hugues (*M.G.*) – Installation en association au cabinet médical de Saint-Cernin le 2/07/2018
Dr. CORNACCHIA Anastasia (*M.G.*) – Installation en association au cabinet Les Airelles à Aurillac le 9/09/2018
Dr. MASSON Loïc (M.G.) – Installation à la maison de santé de Neussargues le 01/10/2018
Dr. GOUTILLE Romain (*M.G.*) – Collaborateur libéral du Dr. Mely à la maison de santé de Riom-es-Montagnes
Dr. BERTHON François *(M.G.)* – installation en association au cabinet médical de Belbex à Aurillac le 5/11/2018
Dr. VLADIMIROV Vladimir – installation en Gynéco. Obstétrique au Pôle territorial de St-Flour en janvier 2019 (continue une activité hospitalière)

MODIFICATIONS D'ACTIVITE :

Dr. BOUSSUGE Marie-Martine (*retraité*) – a repris une activité en tant que praticien attaché en gynécologie médicale au C.H. de Murat depuis le 01/03/2018.
Dr. CHABRIAIS Joël - exercice libéral sous forme vacations de télé radiologie depuis le 03/04/2018
Dr. DELMAS-BASTIDE Gilberte *(retraité)* – médecin de transfusion à l'EFS, site d'Aurillac depuis le 16/01/2018
Dr. DELPONT Jean-Pierre *(retraité actif)* – cesse son activité de remplaçant en M.G au 01/01/2019
Dr. JUILLARD-CAUDA Christine *(retraité)* – a pris une activité intermittente salariée pour la couverture médicale de manifestations sportives depuis le 01/04/2018
Dr. LACHAZE François *(M.G.)* – a cessé son activité libérale à St-Illide le 01/01/2018 – exerce comme médecin de prévention à la MSA du Cantal + médecin coordonnateur en EHPAD
Dr. MARCHADOU J.-Philippe *(M.G.)* – arrêt de son activité de médecin coordonnateur le 05/08/2018 - praticien contractuel au pôle gériatrie du C.H. d'Aurillac
Dr. MERCIER Emilie *(M.G.)* –a cessé son activité à la maison de santé de Riom-es-Montagnes le 30/06/2018 – Exerce en tant que salariée à la Clinique du Haut-Cantal + activité libérale en mésothérapie
Dr. ROCAGEL Serge *(M.G.)* - arrêt de son activité libérale le 31/12/2018 – continue son exercice hospitalier
Dr. VASSILIEFF Chantal *(M.G.)* – a cessé son exercice hospitalier pour un poste de médecin collaborateur à l'ACISMT d'Aurillac depuis le 01/10/2018.

RETRAITÉS AVEC ACTIVITE :

Dr. GALLO Elisabeth *(Gynéco.)*, retraite au 01/04/18, arrêt de son activité libérale le 01/07/2018 - - conserve son activité hospitalière
Dr. GUERIN Philippe (*Pneumologue*), retraite au 01/04/2018, continue son activité.
Dr. COSNIER Michel, retraite au 01/07/18, prend une activité de médecin coordonnateur en EHPAD
Dr. JEAN Guy *(M.G.),* retraite au 01/07/2018, continue son exercice à Pleaux.
Dr. VINCENT Jean-Louis *(Dermatologue*), retraite au 01/01/2019, continue uniquement son activité laser.

LES DEPARTS EN RETRAITE :

Dr. ANGE Micheline *(médecin coordonnateur en EHPAD),* retraite au 01/07/2018
Dr. DEGUILLAUME Claudine *(M.G. non exerçant,)* retraite au 01/01/2019
Dr. DELAIR Martine *(M.G. à Saint-Flour),* retraite au 01/07/2018
Dr. JOYEUX Bernard *(Praticien hospitalier au C.H. de Mauriac)*, retraite au 01/01/2019
Dr. MADELRIEUX Jean-Marie *(M.G. à Allanche)* retraite au 01/07/2018
Dr. MARCHANDISE Jean *(M.G à Saint-Flour),* retraite au 01/07/2018
Dr. MONREPOS M. France *(Praticien hospitalier au C.H. d'Aurillac)*, retraite au 01/04/2018
Dr. POURQUIER Frédéric (*M.G. à la clinique du Haut-Cantal*) retraite au 01/01/2019
Dr. SOULE Jean-Claude *(M.G. à St-Mamet*), retraite au 30/06/2017
Dr. VERT Catherine *(Praticien hospitalier au C.H. d'Aurillac)*, retraite au 01/01/2019.

In memoriam

Cette rubrique rappelle le souvenir de confrères dont nous avons appris le décès depuis notre dernier bulletin. Le Conseil de l'Ordre adresse à la mémoire de ces médecins son profond respect au regard de la qualité de leur exercice professionnel, de leur humanité, et de leur implication déontologique et confraternelle.

Dr. DUBOURDIEU Henri
Décédé le 24/02/2017 à 68 ans -
Etudes médicales à Paris -
A exercé en Santé Publique
en Nouvelle Calédonie
A sa retraite est venu résider à Riom-es-Montagnes.

Dr. COMBOURIEU Danielle
Décédée le 14/04/2017 à 84 ans
Diplômée de la faculté de médecine de Paris
Epouse de notre confrère Pierre COMBOURIEU.

.

Dr. GORY Georges
Décédé le 09/11/2017 à 72 ans
Etudes médicales à Paris
Anesthésiste réanimateur au CMC d'Aurillac
Retiré dans le Var à sa retraite.

Dr. MARCOLIN Mireille
Décédée le 17/01/2018 à 59 ans
Etudes médicales à Marseille
Médecin au Centre Maurice Delort
de Vic-sur-Cère de 1998 à son décès.

Dr. BORNES Gérard
Décédé le 22/01/2018 à 70 ans
Etudes médicales à Clermont-Ferrand
S'installe ensuite à Montsalvy où il exercera
jusqu'à sa retraite en 2009.

Dr. LEOTY Christian
Décédé le 07/06/2018 à 63 ans
Etudes médicales à Clermont-Ferrand
Il s'installe en 1989 à Allanche où il a
exercé durant toute sa carrière **.**

Dr. LOPES Karine
Décédée le 21/11/2018 à 44 ans
Etudes médicales à Clermont-Ferrand
Installation en 2006 au C.H. d'Aurillac
en tant que Chef de service de Gynécologie-Obstétrique.

Dr. SARRAUSTE de MENTHIERE Éric
Décédé le 20/12/2018 à 61 ans
Médecin du service d'accueil de soins
du C.M.C. d'Aurillac

EN PRATIQUE .....

Communication d'informations médicales aux avocats :

Nous attirons votre attention sur les demandes de communication d'informations médicales faites par les avocats de patients ou, en cas de décès, par les avocats de leurs ayants droits, de leur concubin ou de leur partenaire de PACS[1]

La chambre disciplinaire nationale de l'Ordre des médecins a sanctionné, en 2016, un médecin pour avoir transmis directement à l'avocat de l'ayant droit d'un patient décédé des informations médicales le concernant en l'absence de mandat exprès de l'ayant droit[2]. Cette décision a été confirmée par le Conseil d'Etat le 18 juillet 2018.

La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a été saisie, en 2018, par une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) à propos du caractère communicable du dossier administratif et médical d'un adulte en situation de handicap, qui n'était bénéficiaire d'aucune protection juridique, à des tiers.

Dans son conseil du 27 septembre 2018, la CADA « *estime que la personne intéressée au sens de ces dispositions, dès lors qu'elle est majeure et capable, a la possibilité d'accéder aux documents et informations la concernant en recourant, dans les conditions de droit commun, à un mandataire. Il convient pour l'administration de s'assurer de l'identité du mandant, de l'existence du mandat exprès à cette fin et de sa régularité, sauf s'agissant de ces derniers points, dans le cas des avocats qui, par exception, en raison de leur qualité d'avocat, n'ont pas à justifier d'un mandat écrit* ».

Les médecins ne doivent pas tenir compte du conseil émis par la CADA.

Lorsqu'un avocat sollicite un médecin (activité libérale ou chargé d'un service public) pour la communication d'informations médicales concernant son client (patient ou, en cas de décès, ayant droit, concubin, partenaire de PACS), **le médecin doit s'assurer que cet avocat justifie d'un mandat de son client l'y autorisant expressément.**

Durée de validité d'une ordonnance d'ophtalmologiste pour des lunettes :

Depuis ces dernières années face à la pénurie de médecins ophtalmologues sur le département, nous constatons une augmentation des demandes de renouvellements d'ordonnances par les patients auprès de leur médecin généraliste. Pour cela, il nous parait important de vous rappeler que ces dernières ont une durée de validité en fonction de l'âge du patient :

- **un an, pour les patients âgés de moins de 16 ans ;**
- **cinq ans, pour les patients âgés de 16 à 42 ans ;**
- **trois ans, pour les patients âgés de plus de 42 ans.**

Toutefois le prescripteur peut limiter la durée pendant laquelle l'opticien-lunetier peut adapter la prescription, par une mention expresse sur l'ordonnance mais il nous parait indispensable que le patient puisse bénéficier d'un bilan OPH complet au-delà de ces délais notamment pour les plus de 42 ans pour éliminer les pathologies qui peuvent accompagner une baisse de l'acuité visuelle (cataracte, glaucome, DMLA, rétinopathie
)

Le PASS (Programme Aide Solidarité Soignant)

Dr. Chantal LE GUEN, représentante du Conseil départemental pour le réseau ASRA

Les médecins peuvent être victimes de burn out « syndrome d'épuisement émotionnel, dépersonnalisation et réduction de l'accomplissement personnel qui apparaît chez tous les individus impliqués professionnellement auprès d'autrui »

Les causes de burn out chez les médecins sont multiples :
-maladie somatique ou psychiatrique
-organisation du travail
-relations avec les patients, les soignants
- accident médical et ou responsabilité mise en cause
-difficultés avec les institutions (CPAM, CARMF…)
- manque de repos suffisant
-difficultés financières, personnelles (divorce, isolement…)
- augmentation des charges administratives
Pour arrêter cette spirale négative, les associations d'entraide peuvent proposer :
-un arrêt précoce de l'activité
- prise en charge médicalisée
-aide à la reconversion
- gestion du court et long terme handicap, maladie, retraite.

Les différentes associations d'entraide médicale régionales →

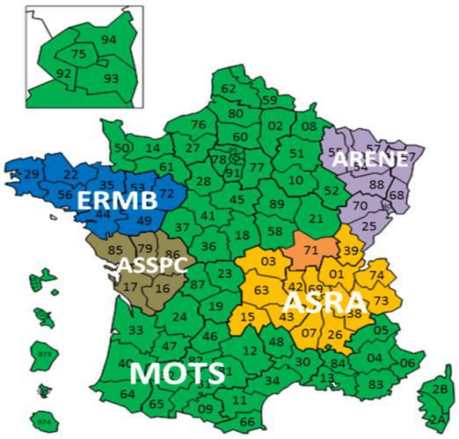

Les médecins du Cantal sont pris en charge par l'association ASRA :
RESEAU ASRA
5, quai Jaÿr - 69009 LYON
Tél : 04 37 65 46 92 fax : 04 37 65 01 75
www.reseau-asra.fr

Depuis le 01.01.2019, mise en place du PASS, avec un numéro national, gratuit 24h/24h, 7j/7j, écoute active, éthique, professionnalisation des écoutants (DIU depuis novembre 2016)

0 800 800 854

Tous les personnels soignants (médecins ou non médecins) pourront appeler ce numéro en cas de difficultés.

L'AFEM (Aide aux Familles et Entraide Médicale)

Le représentant local de l'AFEM est le Docteur Pierre ZUBER

L'AFEM (Aide aux Familles et Entraide Médicale) est une Association loi 1901 crée en 1945 pour venir en aide aux veuves des médecins disparus pendant la guerre dont le dénuement souvent méconnu était immense.
Aujourd'hui, l'AFEM poursuit sa mission auprès des familles qui connaissent des situations dramatiques à la suite du décès ou de l'incapacité d'exercer d'un parent médecin.
Après une instruction des dossiers en collaboration étroite avec ses partenaires que sont le Conseil de l'Ordre National, les Conseils de l'Ordre départementaux, les Mutuelles...l'AFEM apporte un soutien et un suivi psychologiques, administratifs et financiers.
Le soutien financier est pour les étudiants en études supérieures une
bourse de 6000 € par an et pour les élèves du primaire, les collégiens et les lycéens une aide adaptée à la situation.
Cette action sociale, confraternelle, n'est possible que grâce à la générosité des donateurs que sont le Conseil de l'Ordre national, les Conseils de l'Ordre départementaux, l'Académie de Médecine, les Mutuelles, les associations de médecins retraités, les médecins à titre individuel, divers organismes et des anciens boursiers.
Vous pouvez devenir adhérent ou donateur en vous adressant à l'AFEM :
168 rue de Grenelle – 75007 PARIS
Tél. 01.45.51.55.90 – Fax : 01.45.51.54.78 – info@afem.net – www.afem.net
et permettre ainsi à l'AFEM de poursuivre sa mission, ou devenir mécène en finançant en totalité ou en partie des aides aux étudiants.

Cette structure vient en complément de **l'Entraide ordinale** gérée par l'Ordre des médecins pour accompagner les médecins et leurs familles en difficultés quelles qu'en soient les motifs. Contact : entraide@cn.medecin.fr

INSECURITE DES MEDECINS.....

Le Conseil national a mis en place en 2003 l'Observatoire pour la sécurité des médecins

- pour répondre aux questions des médecins qui souffrent d'un sentiment d'insécurité
- pour faciliter leurs démarches lorsqu'ils ont été agressés
- pour prévenir ces agressions
- pour assurer un suivi de l'insécurité à laquelle sont exposés les médecins dans leur exercice.

Mise à disposition d'une nouvelle fiche de signalement
qui permet aux médecins, y compris étudiants et internes, victimes d'agressions ou d'harcèlement de transmettre l'information au Conseil départemental
déclaration en ligne à télécharger sur le site du CNOM :
https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/declaration_incident.pdf

Suites à donner à une agression :

- le dépôt d'une main courante est inutile.
- le dépôt systématique d'une plainte, même en cas d'agression verbale et d'atteinte aux biens : les insultes et menaces aux professionnels de santé constituent un délit pénal.
- le Conseil départemental peut s'associer à la plainte et se porter partie civile, voire même se substituer au confrère en cas de craintes de représailles sur ce dernier.

Informations de la CPAM.....

L'ACCES AUX SOINS ET A LA SANTE :

En France, l'accès aux soins est un droit garanti au préambule de la Constitution. Mais d'après une étude de 2017 de l'Observatoire des non recours aux droits et services, 26 % (en moyenne) des assurés sociaux interrogés renoncent à des soins.

En tant que médecins, vous avez déjà été confrontés à ce type de situations, sans qu'il ne soit toujours évident d'y trouver réponse.

Face à ce constat, la Caisse Primaire a développé un dispositif d'aide, dénommé PFIDASS (Plate-Forme d'intervention départementale pour l'accès aux soins et à la santé).
Tout professionnel peut donc désormais solliciter la Caisse Primaire pour tenter de trouver une solution de prise en charge pour les patients qui le nécessitent.

En janvier 2018, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Cantal a lancé sa plate-forme afin de lutter contre le renoncement aux soins.

Tout est parti d'un constat : après exploitation de 1145 questionnaires remplis par des assurés à l'accueil de la CPAM fin 2017, le taux de renoncement dans le Cantal est évalué à 16,3 %, taux élevé bien qu'inférieur à la moyenne nationale (26 %).

Les personnes les plus touchées sont souvent les femmes, les personnes vivant seules, avec ou sans enfants à charge, et celles sans emploi.

Les raisons à ce renoncement sont souvent multi factorielles : une perception négative de sa propre santé, un manque de moyens financiers, un éloignement géographique par rapport à l'offre de soins.

Le renoncement aux soins touche particulièrement les soins dentaires, ophtalmologiques et les consultations chez un spécialiste. La question de la prise en charge des transports revient aussi fréquemment, notamment pour se rendre aux consultations éloignées dans les centres hospitaliers. Il est loin d'être sans conséquence sur la santé physique et mentale, la vie sociale et professionnelle.

La PFIDASS consiste en un accompagnement personnalisé des patients et un soutien dans leurs démarches administratives.

Plus de 50% des accompagnements aboutissent à la réalisation des soins.

Chaque professionnel peut déjà communiquer sur l'existence du dispositif par voie d'affichage au sein du cabinet.

Ensuite, il suffit de saisir la CPAM, lorsqu'une situation de renoncement aux soins est détectée, sous réserve bien entendu de l'accord du patient

Par courriel : partenaires.cpam15@assurance-maladie.fr ou par téléphone : 04 71 46 57 37

La Caisse Primaire prend ensuite contact avec le patient et réalise avec lui un plan d'accompagnement

LE DOSSIER MEDICAL PARTAGE (DMP) :

Le Dossier Médical Partagé (DMP) a été lancé officiellement en novembre 2018
5 semaines après le lancement officiel du service, déjà plus de 3 millions de DMP étaient ouverts en France et presque 9000 dans le Cantal ! Il est donc nécessaire de faire un point sur le DMP qui va progressivement intégrer vos pratiques professionnelles.

Le DMP est le carnet de santé numérique du patient. Son objectif est de regrouper les informations nécessaires au suivi et à la coordination des soins, classées dans 9 espaces aux libellés explicites (volet médical de synthèse, traitements, analyses, imagerie, etc…). D'où le slogan phare de la campagne de promotion du DMP : « le DMP, la mémoire de votre santé ».
Le DMP permet ainsi aux professionnels de santé libéraux ou hospitaliers d'avoir accès à la bonne information pour une meilleure prise en charge médicale, quel que soit le lieu de résidence du patient. **Il est particulièrement utile en cas d'appel au centre de régulation ou en situation d'urgence** : en effet le médecin peut dans ces situations se connecter au DMP sans accord préalable du patient (sauf opposition enregistrée par celui-ci dans les paramètres du DMP), ce qui bien évidemment aide à définir la meilleure prise en charge possible.
Le DMP est ouvert par le patient (donc avec son accord express), en règle générale auprès d'une pharmacie ou des accueils des Caisses Primaires/MSA. Il peut aussi être créé par Internet sur le site dmp.fr ou par tout professionnel de santé. Sa création n'est pas cependant obligatoire.
Les données sont hébergées sur des serveurs sécurisés. Le patient gère son DMP (notamment les droits d'accès). La sécurité est renforcée par une traçabilité systématique des connexions au DMP et des actions réalisées sur celui-ci. Le patient est également notifié (par mail ou SMS) chaque fois qu'un professionnel se connecte pour la première fois à son DMP.
Dès lors que le patient a ouvert son DMP, son historique de soins des 24 derniers mois est automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie.

Le médecin traitant est un acteur central pour que le DMP remplisse pleinement son rôle au service des patients. Le médecin traitant a des droits spécifiques qui lui permettent de faire toute action de gestion du DMP, à la demande du patient (par exemple, masquer un document).
En ajoutant en quelques clics le volet de synthèse médicale dans le DMP, il permet à ses confrères de prendre connaissance de l'histoire médicale du patient. Ces informations sont particulièrement utiles en cas d'urgence.

Vous pouvez ajouter au DMP tout type de documents jugé pertinent dans le cadre de la prise en charge de votre patient.

L'accès au DMP se fait directement depuis votre logiciel métier s'il est compatible ou sur le site dmp.fr. Votre logiciel vous permet de consulter ou d'alimenter le DMP en quelques clics, sans que cela représente une contrainte particulière pour votre exercice professionnel. **Le déploiement dans le Cantal : 9 000 DMP ont été créés à début janvier. Un bon démarrage, la cible étant de 60 000 à fin 2022**

La CPAM du Cantal assure la promotion auprès des assurés et la sensibilisation des différents acteurs locaux : établissements de soins et professionnels de santé (présentation, accompagnement vers un système informatique « DMP-compatible », utilisation…). N'hésitez pas à contacter la Caisse Primaire pour tout renseignement, notamment sur la mise à jour de vos logiciels métier.
Pour les médecins libéraux, le Conseiller Informatique et services, M. BILLOUX est joignable à l'adresse mail suivante : pierre.billoux@assurance-maladie.fr

Nouvelle organisation de la PDSA .....

Dr. Véronique SAUVADET, Secrétaire Générale du Conseil départemental

Depuis ces dernières années, nous avons constaté une fragilisation de la PDSA avec des carences sur plusieurs tableaux de garde obligeant nos médecins régulateurs à envoyer les patients vers un secteur voisin ou vers le service d'urgence le plus proche.

Il nous a tenu à cœur de jouer au mieux notre rôle de médiateur et d'accompagnant face à cette nouvelle organisation en tenant compte de l'avis de tous les acteurs de la PDSA : la régulation libérale, le SAMU, les médecins effecteurs des différents secteurs et à ce titre, nous avons soumis à l'ARS l'ensemble de ces négociations.

Il en a résulté la publication du nouveau cahier des charges en mai 2018 où notre département a subi une modification de la sectorisation et de l'organisation de la PDSA :

→ **En première partie (20h-24h) et deuxième partie de nuit (24h-08h)**

Trois grands secteurs :

- **SAINT-FLOUR** comprenant les anciens secteurs de St-Flour/Ruynes en Margeride, Pierrefort/Neuvéglise, Chaudes-Aigues/St-Urcize, Valuéjols/Murat/Neussargues, Massiac, Allanche/Marcenat
  - **l'effection est assurée par le Centre hospitalier de Saint-Flour**

- **MAURIAC** comprenant les anciens secteurs du Bassin de Mauriac, Riom-es-Montagnes/Condat, St-Martin Valmeroux
  - **l'effection est assurée par le Centre hospitalier de Mauriac**

- **AURILLAC** comprenant les anciens secteurs d'Aurillac/Arpajon, St-Cernin/St-Illide, Laroquebrou, La Vallée de la Cère, La Vallée de la Jordanne, Montsalvy/Lafeuillade/Calvinet, St-Mamet/Le Rouget/Maurs.
  - **l'effection est assurée par l'effecteur fixe et mobile à la Maison Médicale de Garde (MMG) d'Aurillac.**

→ **En journée de week-end et jour férié**

- **SAINT-FLOUR** comprenant les mêmes secteurs sus cités
  - **l'effection fixe et mobile est assurée par deux effecteurs avec les consultations qui se font à la MMG de St-Flour,** cette dernière étant basée au Pôle Territorial de Santé de St-Flour.

- **MAURIAC** comprenant les anciens secteurs du Bassin de Mauriac, Riom-es-Montagnes/Condat et St-Martin Valmeroux.
  - **l'effection est assurée par le Centre hospitalier de Mauriac.**

Pour les visites incompressibles des certificats de décès, une liste de médecins libéraux volontaires a été établie et mise à la disposition de la régulation.

- **AURILLAC** comprenant cinq sous-secteurs **:**
  - Aurillac/Arpajon, St-Cernin/St-Illide, St-Mamet/Le Rouget/Maurs : l'effection se fait par **un effecteur fixe et mobile à la MMG d'Aurillac avec un deuxième effecteur en renfort** en fonction de l'activité.
  - La Vallée de la Cère : **un effecteur fixe et mobile**.
  - La Vallée de Mandailles : **un effecteur fixe et mobile**.
  - Montsalvy/Lafeuillade/Calvinet : **un effecteur fixe et mobile.**
  - Laroquebrou : **un effecteur fixe et mobile**.

  Sachant qu'à tout moment ces 4 derniers sous-secteurs peuvent fusionner avec le 1er sous-secteur d'Aurillac en cas de carence d'effection.

L'ensemble du département est maintenant régulé par l'AMBAC les journées de week-end et jours fériés, et par le SAMU les 1ères et 2èmes parties de nuit, à partir de 19 heures.

Depuis cette nouvelle organisation, avec un recul de plus de 6 mois, aucune carence n'est à signaler.

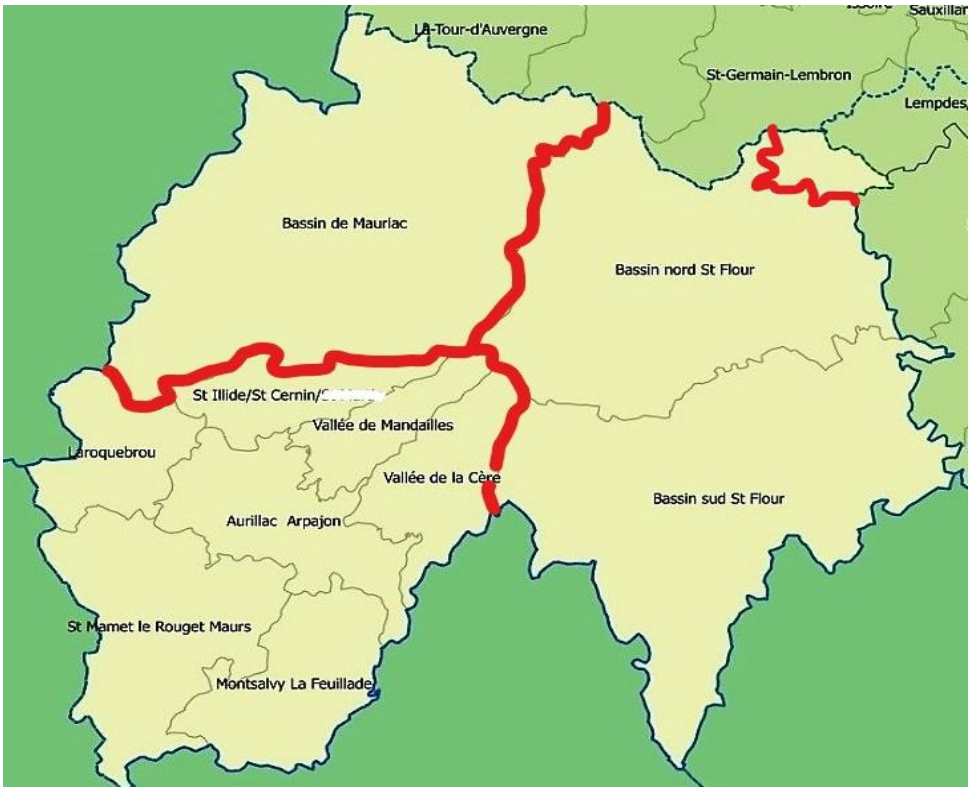

Le dossier de la PDSA est une des priorités du Conseil de l'Ordre départemental. Il est à la charge de plusieurs conseillers, Dr. BENEZET pour le secteur de Mauriac, Dr. TOUZERY-CHARREIRE pour le secteur de St-Flour et le Dr. CHAINET pour le secteur d'Aurillac qui sont là pour organiser la permanence des soins avec vous.
Vous venez de recevoir par le biais de l'ARS des affiches de communication sur la nouvelle organisation de la PDSA à mettre à disposition de vos patients. Ces dernières ont été envoyées aux médecins généralistes libéraux, aux services d'urgence des établissements publics et privés, aux mairies et pharmacies de notre département. Pour nos confrères qui le souhaiteraient, nous avons mis ces affiches pour consultation sur notre site www.conseil15.ordre.medecin.fr.

© Pierre Soissons